

# **COMMUNE DE SAINT ALPINIEN**

## **REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MAI 2017**

### **DATE DE CONVOCATION: 13 MAI 2017**

**Présents:** MME CHABANT E – MM RICHIN – VERONNET – MME BILLEGA – M. ALLOCHON – MME CHABANT A – MM PERREAUT – RONDIER.

**Excusée:** Mme LHUISSIER

**Secrétaire:** M. RONDIER Sébastien

La séance débute à 20 heures sous la Présidence de Madame CHABANT Évelyne, Maire.

Nicole BILLEGA donne lecture du procès verbal de la dernière réunion.

### **ORDRE DU JOUR:**

#### **Approbation du compte rendu de la séance du 14 avril 2017:**

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la dernière séance.

#### **Contrat de débroussaillage 2017:**

Mme Le Maire fait part du devis de Monsieur SIMONNETON concernant le débroussaillage de la commune pour l'année 2017; celui-ci est établi au tarif forfaitaire de 6 728,40€ T.T.C., soit avec une augmentation de 1,10 % par rapport à l'année passée. Le conseil municipal l'approuve à l'unanimité.

#### **Tarifs cantine scolaire:**

Le conseil municipal décide à l'unanimité des présents de ne pas appliquer , cette année encore, d'augmentation sur les tarifs de la cantine scolaire pour la rentrée 2017/2018. Ceux-ci sont maintenus à 2,50€ pour les élèves et 4,80€ pour les adultes.

#### **Autorisation donnée à Madame le Maire pour consulter les banques (Emprunt Travaux Éclairage Public):**

Madame le Maire rappelle au conseil municipal qu'elle n'a pas de délégation pour procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus au budget communal.

Elle demande à ses collègues l'autorisation de consulter les banques afin d'obtenir des propositions pour un emprunt de 60 000,00€ nécessaire au financement de la part restant à la charge de la commune pour les travaux de rénovation et de modernisation de l'éclairage public.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des présents, donne son accord.

### **Questions diverses:**

Madame le Maire informe ses collègues que le réfrigérateur de la cantine scolaire a dû être remplacé.

Elle fait part ensuite des mails envoyés et des différents échanges téléphoniques qu'elle a eu avec la Fondation du patrimoine afin d'obtenir une date pour l'inauguration des travaux de restauration de l'église ainsi que le versement des sommes obtenues ; pour l'instant elle n'a toujours pas de réponse malgré les diverses relances.

Pour terminer, le conseil municipal tient à remercier M. Pierre NICOLAON pour les deux roues de charrette en très bon état qu'il a donné à la commune pour mettre en décoration; la première a été déposée à côté du portail, à l'extérieur de la cour de l'école, et la deuxième dans le parterre en face de la Mairie.

**Les conseillers n'ayant plus de questions, la séance est levée à 21H30.**